



# Alphabétisation et bassins de vie EFE

## (3 – missions prioritaires)

*Le décret « Bassin de vie Enseignement qualifiant – formation - emploi » a pour objet de mettre en place en Fédération Wallonie-Bruxelles, des structures de coordination des actions relevant de l'enseignement, la formation et l'emploi, situées au niveau territorial – c'est-à-dire au niveau de sous-régions. Il fait partie de l'éventail des politiques d'insertion socioprofessionnelle et inclut l'alphabétisation.*

*Ces nouvelles structures vont donc jouer un rôle pivot dans la coordination et le développement des formations qualifiantes à l'échelle territoriale. Mais quels sont les avantages et inconvénients de la territorialisation ?*

**par Anne Godenir, France Neuberg et Aurélie Storme**

Dans un premier article, nous avons introduit la réflexion en présentant le décret et en comparant les objectifs et modalités de fonctionnement des Bassins de vie EFE à ceux des dispositifs territoriaux antérieurement conçus par la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation. Un deuxième texte a été consacré aux avantages et inconvénients de la territorialisation.

Ce troisième article développe quelques-unes des missions que pourrait prendre cette nouvelle structure – et plus précisément le pôle synergie alphabétisation. Il sera suivi d'un quatrième qui rappellera la nécessité de tenir compte de ce qui existe déjà en termes de coordination et d'initiatives de formation.

## **Droit à l'alphabétisation pour tous**

Les champs de l'alphabétisation des personnes en situation d'illettrisme, quelle que soit leur nationalité, et de l'intégration des personnes étrangères se croisent. Les problématiques sociales considérées dans les deux champs s'expriment en termes d'exclusion et de discrimination. La réponse, dans les deux cas, s'exprime à la fois en termes d'offre de formation pour ces personnes et de sensibilisation des citoyens à la prise en compte de leur situation pour favoriser leur accès à la santé, aux droits sociaux et leur participation économique, culturelle et politique. Le but commun aux actions d'intégration et actions d'alphabétisation est de lutter contre les mécanismes d'exclusion et discrimination qui touchent, d'un côté, les personnes peu ou pas scolarisées et, de l'autre, les personnes scolarisées mais qui n'ont pas acquis durant cette scolarisation les compétences de base. Simultanément, les deux publics ne formulent pas leur demande de la même façon. À la demande parfois pressante de personnes étrangères ou d'origine étrangère d'apprendre rapidement le français, répond la difficulté pour les personnes ayant fait leur scolarité en Belgique d'exprimer une demande qui révèle leurs inaptitudes, dans un monde où, théoriquement, tout-qui est passé par l'école sait lire et écrire...

## Accès des personnes belges à l'alphabétisation

Longtemps, on a considéré que la question de l'alphabétisation ne concernait que les personnes étrangères, peu ou pas scolarisées, en besoin d'apprentissage du français oral et écrit. Lire et Écrire, en 1983, a été créée pour promouvoir l'idée que l'alphabétisation concernait également des personnes belges (d'origine étrangère ou de souche) et pour soutenir le développement d'une offre de formation pour ces personnes. Aujourd'hui, il est davantage reconnu qu'une part importante de la population n'a pas les compétences de base suffisantes pour vivre dans une société qui évolue constamment et requiert de plus en plus d'aptitudes en lien avec la langue écrite. Mais le chemin est long de la prise de conscience à l'action et les modalités traditionnelles de formation tout au long de la vie ne collent pas aux besoins de formation des personnes. Quelle réponse apporter, lorsqu'on sait que nombre de ces personnes n'expriment pas de demande spécifique, sinon celle de se sortir des conditions de vie précaires qui sont souvent associées à la non maîtrise des compétences de base ? Les politiques dans le domaine ne peuvent que s'appuyer sur le travail de tissage réalisé par les associations de terrain qui accueillent ces personnes.

Une des missions des responsables de l'alphabétisation, dans le bassin de vie, sera très certainement de veiller à maintenir ou développer l'accessibilité des personnes belges aux formations, en développant des dispositifs dits d'accroche dans la tradition de l'éducation populaire. Il serait notamment utile de travailler sur les modes d'intervention nécessaires pour attirer en formation un public belge en situation d'illettrisme, qui se trouve dans une situation de grande précarité, et pouvoir faire émerger la demande de la part des personnes qui ne se situent pas dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle.

L'autre mission sera de considérer l'intérêt de maintenir et développer une offre de formation pour les personnes qui ne sont pas dans un projet d'insertion socioprofessionnelle car elles sont retraitées, au foyer, invalides, ou dans un état d'esprit qui les maintient loin de tout désir de travail.

Par rapport aux conceptions de l'alphabétisation développées dans le premier article<sup>1</sup>, il s'agit bien ici, dans les deux cas, de quitter la conception « professionnalisante » pour une conception moins fonctionnelle, probablement plus humaniste, mais qui peut déboucher sur une nouvelle participation citoyenne, faite d'entraide entre les personnes, d'engagement bénévole, toutes activités qui ne sont pas économiques au sens strict mais participent bel et bien à l'économie du pays.

## Accès des personnes d'origine étrangère peu ou pas scolarisées à l'alphabétisation

Les personnes étrangères scolarisées et diplômées dans leur pays d'origine ont une demande d'apprentissage du français en tant que langue étrangère. Elles ne vivent pas les mêmes mécanismes d'exclusion que les personnes n'ayant la maîtrise de la langue écrite dans aucune langue. Elles ont besoin de dispositifs de formation spécifiques qui tiennent compte de leurs connaissances de la langue écrite dans leur langue de naissance ou d'enseignement.

Or de nombreux organismes d'accueil des personnes d'origine étrangère proposent une offre de formation pour toutes les personnes, qu'elles soient scolarisées ou non dans leur pays d'origine. La coordination de l'alphabétisation sur un territoire impose dès lors de clarifier la distinction entre l'offre pour personnes scolarisées et celle pour personnes peu ou pas scolarisées. Ce travail de clarification a déjà été entamé par les régionales de Lire et Écrire, généralement en collaboration avec les CSEF, dans le cadre de plateformes Alpha, ou plateformes FLE ou encore de plateformes alpha et FLE. Cette clarification est cruciale, non seulement du point de vue méthodologique, mais aussi parce que, dans

---

<sup>1</sup> Pour rappel, les trois conceptions de l'alpha selon Véronique Leclercq : conception déficitaire ; conception managériale / professionnalisante ; conception compréhensive (Référence du premier article).

le champ de l'apprentissage du français pour les personnes non francophones, les personnes non scolarisées sont souvent le parent pauvre des politiques d'insertion.

Une des missions du représentant du secteur de l'alphabétisation (et du pôle synergie alpha s'il se met en place) sera certainement de vérifier s'il existe une offre d'alphabétisation pour ces personnes peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine.

En 2014, la plupart des CSEF, souvent en collaboration avec Lire et Écrire, ont publié un référentiel de l'offre de formation en alpha et en FLE, en distinguant bien les deux types d'offre (voir les sites des différents CSEF). C'est très certainement un point de départ pour mener ce travail de vérification, en collaboration avec les CRI, l'objectif étant bien d'articuler les différentes actions et non de les fondre, ce qui nuirait certainement à la lisibilité de l'alphabétisation.

L'autre mission sera de poursuivre le travail déjà réalisé dans certains territoires d'objectivation des listes d'attentes afin d'évaluer la demande de formation formulée par les personnes étrangères en situation d'illettrisme et en recherche d'un apprentissage rapide du français oral.

## Couverture géographique et offre de proximité

Une cartographie de l'offre de formation est régulièrement réalisée par le comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes. La dernière publication se fonde sur des données 2010-2011<sup>2</sup>, mais la publication d'un nouvel état des lieux plus récent est prévue en 2015. Cette cartographie localise les différents opérateurs locaux et régionaux. Elle met en évidence que l'offre de formation fait particulièrement défaut dans certaines communes alors que, d'après les régionales de Lire et Écrire, des besoins de formation y sont identifiés. L'analyse au niveau de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut que céder le pas à une analyse plus fine, menée au niveau territorial, tant la situation est complexe. Il s'agit bien là d'une mission pour les bassins de vie EFE.

Concrètement, une analyse détaillée de l'offre en termes de couverture géographique permettrait de mieux cibler les localités où l'offre de formation fait défaut, notamment dans les communes rurales. Il est donc indispensable de croiser les données concernant, d'une part, la couverture géographique de l'offre de formation, en prenant en considération les zones de rayonnement des différents opérateurs de formation et leurs champs d'action et, d'autre part, les besoins identifiés par les opérateurs et les associations locales, territoire par territoire.

La couverture en matière d'offre, sur la base d'une analyse de l'offre et de la demande, devrait donc constituer une des préoccupations premières du pôle de synergie l'alphabétisation s'il est mis en place. Ce travail devrait pouvoir se faire en prenant appui sur ce qui existe déjà, en synergie avec les cadastres requis par le décret CISP, tout en tenant compte des possibilités de mobilité (transports en commun). Ensuite viendra la question des moyens pour couvrir les zones géographiques aujourd'hui sans formation.

## Accompagnement méthodologique des travailleurs de l'alpha

Aujourd'hui, de nombreuses petites associations proposent une offre de formation largement fondée sur le bénévolat et la bonne volonté. Sans perdre cette qualité d'accueil des personnes, il serait néanmoins utile de développer les compétences méthodologiques des formateurs qui travaillent dans ces associations.

---

<sup>2</sup> **État des lieux de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sixième exercice – données 2010-2011**, p. 74.

Les Régionales de Lire et Écrire reçoivent de nombreuses demandes externes mais n'ont pas les moyens d'y répondre en général.

Un des rôles du pôle de synergie responsable de l'alphabétisation serait sans doute de veiller à développer l'accompagnement méthodologique des différents opérateurs de formation, ainsi que des acteurs du secteur socioculturel et socioéconomique qui peuvent agir comme personnes relais lorsqu'ils accueillent et orientent des personnes en situation d'illettrisme – missions qui requièrent également des compétences et attitudes spécifiques.

## Conclusions

Les missions énoncées ci-dessus ont été définies dans le cadre des entretiens menés avec les régionales de Lire et Écrire durant l'année 2012-2013. Le droit à l'alphabétisation qu'il soit pensé en termes d'accès de tous publics à la formation, d'accès des personnes en situation d'illettrisme aux formations qualifiantes, de couverture géographique, n'est pas encore rencontré partout et reste une préoccupation majeure pour Lire et Écrire. L'accompagnement méthodologique des formateurs en alphabétisation est une autre préoccupation de Lire et Écrire. Les associations opérateurs d'alphabétisation sont en demande de soutien.

Autre problème de taille et qui pourrait faire l'objet d'une thématique assumée par le pôle synergie alpha, le peu d'accès aux formations qualifiantes des personnes qui ne maîtrisent pas la langue écrite ou orale. On pourrait y ajouter l'accompagnement méthodologique des formateurs de l'insertion socio-professionnelle qui accueillent des personnes ne maîtrisant pas la langue orale ou écrite, autre challenge important.

Et nous n'avons pas encore parlé de l'accès des travailleurs à la formation en alphabétisation qui n'est pas reprise ici mais constitue également un défi important.

Et nous n'avons pas non plus reparlé de la représentation des personnes en formation dans le dispositif...

Les thèmes de travail abondent, d'où l'importance de se fixer des priorités.